



SREL9CE - Introduction

INTRODUCTION

SREL9CE - Profil enseignement

SREL9CE Programme

PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR MATIÈRE

- Obligatoire
 - ✂ Au choix
 - △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
 - ⊘ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
 - ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
-

o Sciences humaines (60 h - 6 crédits)

⌘ LSREL2230	Religions, droits et sociétés en Europe	Louis-Léon Christians	FR [q2] [30h] [3 Crédits]
⌘ LANTR2020	Anthropologie des systèmes symboliques : religion, nature et numérique	Olivier Servais	FR [q1] [20h] [3 Crédits]
⌘ LANTR2080	Basculements anthropologiques : crises socio-écologiques et possibles désirables	Julie Hermesse	FR [q1] [20h] [3 Crédits]
⌘ LPOLS1225	Anthropologie sociale et culturelle	Julie Hermesse	FR [q2] [30h] [3 Crédits]
⌘ LPSP1338	Psychologie de la religion	Vassilis Saroglou	FR [q1] [22.5h] [3 Crédits]
⌘ LFILO2132	Philosophie de la religion (questions spéciales)	Jean Leclercq Marc Maeschalck	FR [q1] [30h+0h] [3 Crédits]

⌘ Options complémentaires (10 crédits)

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout-e diplômé-e au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

SREL9CE - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Ce programme d'un an est accessible à toute personne titulaire d'un diplôme de deuxième cycle. Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis au cours d'autres études supérieures ou du fait de leur expérience personnelle ou professionnelle. Ce programme donne lieu à la délivrance d'un certificat d'université. Ce document atteste la réussite de la formation et l'octroi éventuel de crédits associés, sans conférer de grade académique. En cas d'étalement, le programme peut être commencé pendant la dernière année du deuxième cycle. Dans ce cas, l'étudiant ne peut avoir plus de 30 crédits à présenter dans le cadre de la dernière année du 2^e cycle et il ne pourra être délibéré du certificat universitaire en sciences des religions qu'après avoir satisfait pleinement les conditions d'admission et obtenu le grade académique de deuxième cycle nécessaire.

